BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 771

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

993 242 155 RCS Saint Etienne.
LLH.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 1, Cours Gambetta, Résidence du Bassin, 42800 Rive-de-Gier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs Pour la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actifs : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : LLH Forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet d'apport : la Résidence du Bassin – 1 cours Gambetta – 42800 Rive-de-Gier le montant du capital : 2 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 993 242 155 RCS SAINT ETIENNE Pour la société apporteuse : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ADJ la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet d'apport : 8 rue des Gardinoux 93300 Aubervilliers le montant du capital : 1 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 842 865 933 RCS BOBIGNY L'apport partiel d'actif porte sur la branche d'activité constituée par le magasin exploité par elle au sein de la zone commerciale « The Village » à Villefranche L'évaluation de l'actif et du passif de la société apporteuse dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif transmis : 802 913 € Passif transmis : 58 113 € En contrepartie de cet apport, il sera attribué à la société apporteuse et par convenance entre les Parties, 744 800 actions d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société Bénéficiaire, qui augmentera ainsi son capital de 744 800 €, pour le porter de 2 000 € à 746 800 €. Prime d'apport : Néant La date du projet commun d'apport partiel d'actifs : 23/06/226 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société bénéficiaire le 29/06/2026 au RCS de SAINT-ETIENNE Pour la société apporteuse 25/06/2026 au RCS de BOBIGNY.